

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2022

Délibération n° 2022-119 bis

Président : Dominique MULLER

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 47

Pouvoirs : 11

Absents : 5

Date de convocation du Conseil Communautaire : 2 décembre 2022

Secrétaire de Séance élu : M. François WILLEM

* * * * *

HABITAT

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE
L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN –
VERSEMENT DES AIDES.**

Rapporteur : Alain Sutter, Vice-Président.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne, maître d'ouvrage de l'opération, participe au financement des subventions de l'OPAH-RU du centre-ville de Saverne, en complément des aides de l'ANAH, de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Ville de Saverne. Ces aides sont précisées dans la convention d'OPAH-RU, validée lors du Conseil Communautaire du 7 juin 2018, et signée par l'ensemble des partenaires le 25 octobre 2018. La Communauté de Communes s'est notamment engagée à réserver des crédits destinés aux subventions des travaux des logements du centre-ville de Saverne pour un montant maximum de 416 000 € sur les 5 ans de l'opération.

Les principaux objectifs de l'opération sont de lutter contre le mal logement et contre la vacance des logements, d'améliorer la performance énergétique du parc locatif privé, et de proposer des logements adaptés au handicap ou au vieillissement de l'occupant.

Les bénéficiaires de ces aides sont des propriétaires occupants modestes ou des propriétaires bailleurs qui devront conventionner leurs logements rénovés avec l'ANAH pendant 9 ans, proposant ainsi des loyers modérés à des locataires dont les ressources sont modestes.

Le propriétaire occupant de la maison individuelle située au 8 rue des clés à Saverne, projet validé par l'ANAH dans le cadre de l'OPAH-RU a reçu le paiement de la subvention ANAH et de l'abondement de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il y a désormais lieu de verser le paiement de la subvention de la Communauté de Communes :

Propriétaire bailleur	Adresse logement	Thématique de l'aide	Assiette subventionnable	Abondement de la CCPS	Montant de l'aide
M. Kaveh RADFAR	8 rue des clés	Travaux de rénovation énergétique globale	8.609,42 €	2,27 % de l'assiette subventionnable	195,40€

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 7 juin 2018 validant la convention d'OPAH-RU,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- d'accorder la subvention d'un montant de 195,40 € à M. Kaveh RADFAR dans le cadre des aides de l'OPAH-RU,
- d'autoriser le Président à liquider le versement de la subvention.

**Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,**

Saverne, le 20 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

M. Francois WILLEM



Le Président

Dominique MULLER